

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

5159, BOUL. ST-LAURENT

MONTRÉAL (QC) H2T 1R9

TÉL. 514 903 7627

COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Le 11 décembre 2025

M^e Carolina Rinfret, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100, CP 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Re: Dossier RDÉ R-4287-2024. Cause tarifaire 2025-2026 d'Énergir. Phase 2.
Volet sur l'entente avec un client GE de service continu pour un tarif superinterruptible en l'hiver 2025-2026.

Demande de remboursement de frais du Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ).

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer sous pli la demande de remboursement de frais du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* quant au Volet sur l'entente avec un client GE de service continu pour un tarif superinterruptible en l'hiver 2025-2026, en Phase 2 du présent dossier. Tel qu'indiqué sur le formulaire, la demande est logée par *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, qui est la responsable du paiement de ces frais pour le RTIEÉ.

Nous invitons respectueusement la Régie de l'énergie à accueillir la présente demande de remboursement de frais.

Nous soulignons en effet **le caractère actif, ciblé et structuré de nos représentations**, de même que **le caractère sobre et très raisonnable des frais demandés**, lesquels ont été nécessaires à celles-ci.

Le RTIEÉ a en effet participé de façon rigoureuse et constructive à ce volet du dossier, par notre [demande de renseignements C-RTIEÉ-0044 à Énergir](#) ainsi que nos [Représentations C-RTIEÉ-0046, RTIEÉ-2, Doc. 7](#).

Nous avons alors noté que le tarif superinterruptible ici proposé par Énergir serait selon elle d'un coût moindre que ces autres outils, mais Énergir n'était pas en mesure de fournir une quantification, ce que nous trouvons préoccupant. Nous nous inquiétons aussi que, vu l'inexistence d'un tarif générique superinterruptible et vu l'urgence résultant de cette

inexistence, seul le présent client Grande Entreprise avait pu être approché. Et ce malgré que celui-ci n'était apte qu'à permettre de combler un déficit de journée de pointe de 271 10³m³ au maximum, alors que le déficit total anticipé durant cette journée de pointe en l'hiver 2025-2026 selon la mise à jour 0/12 de la prévision de la demande serait de 668 10³m³/jour. Énergir devait donc continuer à trouver d'autres outils de court terme pour résorber le solde de son déficit d'approvisionnement prévu en pointe.

Toutefois, **vu le fait accompli devant lequel la Régie se trouve placée** et l'urgence, nous n'avons eu d'autre choix que d'inviter la Régie de l'énergie à approuver, **encore une fois de façon exceptionnelle**, le tarif superinterruptible ici proposé par Énergir pour son client de Grande Entreprise à service continu, pour l'hiver 2025-2026 (entente tarifaire).

Mais nous avons également invité aussi la Régie de l'énergie à concevoir son échancier de la Phase 3 du présent dossier de telle manière à ce que, le cas échéant, un tarif superinterruptible générique d'Énergir, public et publiquement examiné, ouvert à tous les clients admissibles et sans urgence, puisse **entrer en vigueur à temps pour permettre des adhésions en l'hiver 2026-2027**.

Nous espérons humblement avoir été utiles à la Régie de l'énergie.

Pour l'ensemble de ces motifs, le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)* invite respectueusement la Régie de l'énergie à accueillir sa présente demande de remboursement de frais.

Notre déclaration solennelle à son soutien sera déposée sous peu.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)*, regroupant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).